

LA VIE ECONOMIQUE

- [Déficit : les trois avertissements de la Cour des comptes au gouvernement](#)
- [Rapport annuel de la Cour des comptes : Pôle Emploi, mauvais élève de la lutte contre la fraude sociale ?](#)
- [Pacte de responsabilité : le patronat et François Hollande se rendent coup pour coup](#)
- [La production industrielle française a reculé de 0,3 % en décembre](#)
- [Record de faillites d'entreprises en France en 2013](#)
- [Les entreprises françaises championnes d'Europe des retards de paiement](#)
- [Les Français épargnent de moins en moins pour leur retraite](#)
- [Le blocage des salaires des fonctionnaires est « bien entendu » sur la table](#)
- [Hollande : ses mesures en faveur des start-up](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Les déserts médicaux pris à bras-le-corps](#)
- [Le gouvernement lance une petite réforme de la dépendance](#)
- [La taxe d'habitation pourrait prendre en compte les revenus à partir de 2018](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [23 librairies Chapitre ferment définitivement leurs portes](#)
- [Fronde des taxis : pourquoi les gouvernements font marche arrière](#)
- [La Banque de France rassure sur la solidité du Crédit agricole](#)
- [LVMH et BNP Paribas champions des paradis fiscaux dans la catégorie filiales](#)
- [Les magasins de bricolage n'ouvriront \(finalement\) pas le dimanche](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Paris. Droit du travail : le "rêve illégal" de NKM](#)

OPINIONS/ VIE POLITIQUE

- [Assurance chômage : les réformes décapantes du Medef](#)
- [Assurance chômage : Matignon et les syndicats rejettent les propositions du Medef](#)
- [Gérard Cornilleau \(OFCE\) : "Ceux qui veulent des magasins ouverts le dimanche doivent payer ce service"](#)
- [Hervé Morin : "Revenir aux 39 heures et appliquer la règle du 2 sur 3 dans la fonction publique"](#)
- [Louis Gallois propose que l'exclusion fasse partie du pacte de responsabilité](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET**REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS**

- [Cour des comptes : le rapport public annuel 2014](#)
- [Rapport de l'Observatoire des inégalités](#)

DERNIERE NOUVELLE

- [Versement transport : validation législative des délibérations des syndicats mixtes instituant le versement transport](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Déficit : les trois avertissements de la Cour des comptes au gouvernement

Le 11/02/14, la Cour des comptes a publié son rapport annuel, rapport dans lequel elle se montre pessimiste quant au déficit public de la France. **M. Migaud**, premier président de la Cour, estime que le pays entre « *dans une zone dangereuse, en raison du poids croissant de la dette* ». La Cour avance trois points faibles dans les analyses du gouvernement. **01)- Un excès d'optimisme.** Si le gouvernement fait des efforts « *considérables* », il pêche par excès d'optimisme. C'est, selon M. Migaud, un travers « *récurrent* ». **02)- Une surestimation des recettes fiscales.** La Cour estime que le gouvernement a surestimé ses recettes de 16 milliards d'euros : « *[La perte de recettes] explique, pour l'essentiel, que la réduction du déficit se soit limitée à 0,7 point de PIB en 2013 par rapport à 2012, au lieu de 1,5 point dans la loi de programmation* ». Pour 2014, malgré les dénégations de M. Moscovici, ministre de l'Economie, et de M. Cazeneuve, ministre du Budget, elle craint qu'il en soit de même, avec des recettes fiscales inférieures de 6 milliards d'euros. **03)- Une insuffisance d'économies.** La Cour regrette « *l'absence de marges de sécurité pour faire face à des dépenses imprévues. [Avec le retard pris] en 2013 et 2014, les efforts devront être poursuivis entre 2015 et 2017. Le cumul des économies nécessaires sur la période 2015-2017 dépasse 50 milliards d'euros* ». **M. Migaud** : « *Le respect de l'objectif visé en 2014 n'est pas assuré* ». La Cour suggère deux pistes d'économie : **a)-** Le gel des salaires des fonctionnaires (que M. Peillon, ministre de l'Education rejette) ; **b)-** Un ralentissement « *de la croissance des dépenses d'assurance-maladie (Ondam), une idée reprise par François Hollande* ». Quoiqu'il en soit, au printemps, le gouvernement va présenter à Bruxelles une programmation budgétaire « *actualisée pour cette période où il doit confirmer la réduction du déficit public à 2,8 % du PIB pour l'année prochaine* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20140211.OBS5830/cour-des-comptes-6-milliards-d-euros-de-recettes-fiscales-manqueraient-en-2014.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140211_NLNOACTU17H- -deficit-les-3-avertissements-de-la-cour-des-comptes#xtor=EPR-3-Actu17h\]-20140211](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20140211.OBS5830/cour-des-comptes-6-milliards-d-euros-de-recettes-fiscales-manqueraient-en-2014.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140211_NLNOACTU17H- -deficit-les-3-avertissements-de-la-cour-des-comptes#xtor=EPR-3-Actu17h]-20140211)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 11/02/2014, G.S. avec agences-Le Nouvel Observateur)

● Rapport annuel de la Cour des comptes : Pôle Emploi, mauvais élève de la lutte contre la fraude sociale ?

Pour la Cour des comptes, les moyens mis en œuvre par Pôle Emploi ne sont pas à la hauteur de ceux déployés par les organismes de Sécurité sociale et restent « *insuffisants* ». **Les causes ?** Une prévention de la fraude et des contrôles insuffisants, des sanctions pas assez appliquées et connues. **Les principales méthodes de fraude à Pôle Emploi ?** Si quarante-cinq méthodes ont été recensées, 76 % des fraudes reposent sur cinq techniques : **01)-** La non-déclaration d'activité (30 % des cas). **02)-** La présentation d'un emploi fictif, d'une fausse déclaration employeur ou de faux documents salariaux (16 %). **03)-** La non-déclaration de la qualité de mandataire social (13 %). **04)-** La non-déclaration d'un changement de situation (7 %). **05)-** La mise en œuvre d'une fraude transfrontalière (6 %). La Cour note que Pôle Emploi fait face à des fraudes qui tiennent en majorité à des manoeuvres individuelles, et non à des réseaux organisés.

[http://www.lepoint.fr/economie/rapport-annuel-de-la-cour-des-comptes-pole-emploi-mauvais-eleve-de-la-lutte-contre-la-fraude-sociale-11-02-2014-1790453_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20140211](http://www.lepoint.fr/economie/rapport-annuel-de-la-cour-des-comptes-pole-emploi-mauvais-eleve-de-la-lutte-contre-la-fraude-sociale-11-02-2014-1790453_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20140211)

(Source : www.lepoint.fr du 11/02/2014, Marc Vignaud)

[Retour au sommaire](#)

● Pacte de responsabilité : le patronat et François Hollande se rendent coup pour coup

Lors du déplacement du président de la république, **M. Gattaz**, président du Medef, s'est exprimé sur le pacte de responsabilité : « *J'ai dit depuis le 1^{er} janvier que j'accompagne ce pacte car il est nécessaire pour la France, pour nos emplois. J'attends du gouvernement qu'il me précise en mars quelle est la trajectoire de baisse de la fiscalité sur [les] entreprises. On ne pourra avancer au niveau des entreprises que si on redonne de l'oxygène et donc des marges aux entreprises françaises qui sont actuellement les plus faibles d'Europe.*

*[Concrètement, si et seulement si la fiscalité baisse, le Medef entrera] rapidement dans les travaux avec les partenaires sociaux, le gouvernement sur, non pas des contreparties, mais des engagements de mobilisations : où peut-on créer de l'apprentissage ? Dans quelle filière ? Où peut-on créer de l'emploi ? Quel verrou faire sauter pour créer de l'emploi ? Il faut arrêter de gérer par la contrainte. Aujourd'hui quand on parle de contreparties, j'entends aussi des gens qui disent 'on va vous obliger, vous contraindre, vous mettre des pénalités, si vous ne le faites pas, on va vous punir'. Il faut arrêter ce discours insupportable. On est toujours dans l'incitation négative en France. [...] Il faut coincer le gars et le punir. Je ne comprends pas le mot 'contreparties' [...] il faut définir un projet commun sur la création d'un million d'emplois en cinq ans - ce qui est le projet du Medef, [...] nous avons des engagements réciproques, [...] l'objectif est de créer de l'emploi, de la croissance et un terreau attractif qui restaure de la confiance ». Côté gouvernement, **M. Moscovici**, ministre de l'Economie, avait expliqué, le 09/02/14, dans l'émission " Tous politiques " de France Inter-Le Parisien-France 24 : « Ni trique, ni fouet, ni conditionnalité bureaucratiquement vérifiée, en revanche, pas non plus de cadeau unilatéral ». Quant à **M. Harlem Désir**, secrétaire général du Parti socialiste, il a déclaré : « J'ai dit que nous attendions du Medef qu'il s'engage très fortement sur les contreparties, sur les embauches, sur la qualité des emplois, sur la formation, mais aussi sur l'investissement en France pour développer les sites de production en France ». De son côté, tout comme le Medef, **la CGPME** est offensive : « La CGPME le dit et le répète : les chefs d'entreprise en période de crise n'hésitent pas à diminuer leur propre rémunération pour préserver leur entreprise et éviter de licencier. [...] La rémunération diminue, la marge baisse. Dans un tel contexte, les débats sur les contreparties à la baisse éventuelle des charges apparaissent bien dérisoires à ceux qui se battent au quotidien pour maintenir leur activité et garnir leur carnet de commandes, quitte à se serrer la ceinture ».*

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140211trib000814761/pacte-de-responsabilite-le-patronat-et-francois-hollande-se-rendent-coup-pour-coup.html>

(Source : www.latribune.fr du 11/02/2014, Fabien Piliu)

● La production industrielle française a reculé de 0,3 % en décembre

Selon l'Insee (l'Institut national de la statistique et des études économiques), la production industrielle française a reculé de 0,3 % en décembre (après avoir augmenté de 1,2 % en novembre). **Les secteurs les plus touchés ?** La cokéfaction et le raffinage (- 9,5 %, en raison de mouvements sociaux, dicit l'Insee), les matériels de transport (- 4,6 %, malgré une bonne performance de l'automobile : + 3,6 %), l'énergie et le chauffage (- 2,1 %). **Les secteurs qui s'en sortent bien ?** Le caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques (+ 1,5 %), les équipements électriques, électroniques, informatiques, machines (+ 1,4 %), la chimie (+ 1,1 %), le bois, papier et imprimerie (+ 0,7 %), la métallurgie et produits métalliques (+ 0,6 %), la pharmacie (+ 0,3 %). Par contre, **sur l'ensemble du dernier trimestre 2013**, la production industrielle a augmenté de 0,3 %, par rapport au trimestre précédent. **Par rapport à la même période de l'année dernière (4^{ème} trimestre 2012)**, elle a progressé de 0,7 %. **La situation des secteurs sur un an.** Ont progressé : les matériels de transport (+ 7,5 %), les équipements électriques, électroniques, informatiques, machines (+ 3,4 %). Ont baissé : les industries agricoles et alimentaires (- 4,1 %), la cokéfaction et raffinage (- 10,1 %). Au niveau européen, la progression dans les pays de la zone euro est de + 1,8 %, celle de la France de + 1,2 %.

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/la-production-industrielle-francaise-a-recule-de-0-3-en-decembre_428240.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 11/02/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Record de faillites d'entreprises en France en 2013

D'après le baromètre de l'assureur-crédit Coface, publié le 12/02/2014, 2013 a été une mauvaise année. La France a connu **63 452 défaillances** (+ 5,3 % par rapport à 2012). Elle n'avait pas connu d'aussi mauvais résultats depuis 2009 (63 204 défaillances). Le pic de la hausse se situe au deuxième (+ 9,8 %) et troisième trimestres (+ 8,2 %). Le quatrième trimestre, lui, a connu une légère accalmie (+ 2,9 %). **Niveau création d'entreprises**, 2013

a vu la naissance de 538 100 nouvelles entreprises (- 2 % par rapport à 2012). Les immatriculations d'auto-entrepreneurs ont chuté (- 11 %). Le coût financier des défaillances d'entreprises, c'est à dire l'ensemble des dettes fournisseurs des entreprises défaillantes, est en forte progression, à 4,82 milliards d'euros (+ 10,4 % par rapport à 2012). Il en va de même avec le coût social sur un an : 211 716 emplois menacés. Deux entreprises pèsent lourd dans ce constat, FagorBrandt (électroménager) et Mory Ducros (transport de messagerie) ; à elles deux, elles représentent 6 % du coût total. **Coface** : « *[Le coût financier] a aussi bondi sous le poids des défaillances de sociétés commerciales (120 000 euros en moyenne) plus coûteuses que celles d'entrepreneurs individuels (2 500 euros)* ». **Les secteurs les plus touchés par les défaillances ?** La distribution (+ 9,7 %, en particulier les libraires), l'électronique et l'informatique-télécoms (+ 9,2 %), les services aux particuliers (+ 6,1 %). **Le secteur qui se porte le mieux ?** La chimie (- 3,3 % de défaillances). Toujours d'après Coface, 2014 devrait voir une stabilisation des défaillances dans l'Hexagone, « *mais à un niveau élevé* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/02/12/20002-20140212ARTFIG00086-record-de-faillites-d-entreprises-en-france-en-2013.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 12/02/2014, Christine Lagoutte)

● Les entreprises françaises championnes d'Europe des retards de paiement

Le 10/02/14, le cabinet Altarès a publié une étude qui révèle que, au quatrième trimestre 2013, plus d'un tiers des entreprises françaises ont payé leurs factures « *un à quinze jours au-delà du terme prévu* ». Un record en Europe. **Altarès** : « *Les entreprises françaises restent championnes en Europe [occidentale] des petits retards de paiement. 37,1 % règlent leurs factures avec un à quinze jours de retard. C'est près de 10 points au-dessus de la moyenne européenne (27,5 %). [...] La période de retard de paiement des entreprises françaises a été cependant plus faible, à 11,9 jours en moyenne, contre 14,8 jours en Europe occidentale, proche de son niveau de la crise de 2009 (14,9 jours). [En Europe,] plus d'une entreprise sur dix [reporte ses] règlements de plus de trente jours. C'est le pire ratio depuis dix ans* ». **Les plus diligentes ?** **Altarès** : « *Les plus petites entreprises, les artisans ou commerçants n'employant aucun salarié. [Au quatrième trimestre 2013,] 43,3 % [de ces professionnels] réglaient leurs fournisseurs sans aucun retard, soit 4,2 % de plus qu'en été* ». Avec un taux de retard supérieur à quinze jours (« *en recul de 1 %, à 29,6 %,* »), « *les TPE de 1 à 9 salariés donnent elles aussi des signes de légère amélioration* ». **Les moins diligentes ?** Avec 22,46 %, la proportion de « *PME respectant les dates de facture ne s'améliore pas* ». Enfin, les ETI (entreprises de taille intermédiaire) et grandes entreprises ont été moins de 8 % à régler « *leurs fournisseurs et sous-traitants dans les délais prévus* ». **Thierry Millon**, responsable des études chez Altarès, à l'AFP : « *[L'étude se fonde sur plus de] 800 000 entreprises, [toutes tailles confondues, et un volume mensuel de factures en France de] 65 à 70 milliards d'euros* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20140210.CHA0269/les-entreprises-francaises-championnes-d-europe-des-retards-de-paiement.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140211](http://www.challenges.fr/entreprise/20140210.CHA0269/les-entreprises-francaises-championnes-d-europe-des-retards-de-paiement.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140211)

(Source : www.challenges.fr du 11/02/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Les Français épargnent de moins en moins pour leur retraite

D'après une étude Cecop-CSA pour le compte du Cercle des épargnants, les Français, (surtout les employés, les ouvriers et les jeunes), sont toujours inquiets pour leur retraite (à 67 %). Pourtant, ils épargnent de moins en moins pour leur retraite : 53 % des 35-49 ans, 58 % des plus de 50 ans. **La raison ?** « *C'est sans doute à cause de la crise* ». Autre explication : « *Les ménages et surtout les classes moyennes et les cadres supérieurs ont aussi tendance à surestimer leur niveau de revenus à la retraite* ». **Jérôme Jaffré**, directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop) : « *[Les Français] sont de plus en plus nombreux à jouer avec leur épargne, soit en puisant dedans pour financer leur consommation courante, soit en se constituant une épargne de précaution. Notre société fonctionne un peu à l'envers. Désormais, ce sont les jeunes qui épargnent et les plus âgés qui consomment* ». **Le classement des placements privilégiés par les Français pour leurs vieux jours ?** L'assurance-vie, le Livret A, l'épargne logement (PEL et

CEL). En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie « Eurocroissance », qui seront proposés à la fin de l'année, seuls 14 % des sondés en ont entendu parler. **Le Figaro** : « Cette nouvelle génération de contrats devrait offrir de meilleurs rendements que les fonds en euros : ils comporteront davantage d'actions, mais le capital sera garanti après huit ans ». Le PEA-PME (qui permettra d'investir dans des PME) est, lui, un peu mieux connu (par 25 % des personnes interrogées).

<http://www.lefigaro.fr/retraite/2014/02/12/05004-20140212ARTFIG00031-les-francais-epargnent-de-moins-en-moins-pour-leur-retraite.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 12/02/2014, Danièle Guinot)

● **Le blocage des salaires des fonctionnaires est « bien entendu » sur la table**

Le 12/02/14, **Bruno Le Roux**, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a déclaré que le blocage des salaires des fonctionnaires était bien étudié par le gouvernement : « Bien entendu, je sais que c'est sur la table. Je sais que Bernard Cazeneuve aujourd'hui envisage ces mesures pour ensuite nous faire la proposition, au Premier ministre, au président de la République et à la majorité. Je dis que je veux voir les mesures concrètes, totales, pour pouvoir ensuite décider, pour pouvoir voir les répercussions que cela a. Je dis d'ores et déjà ici que dans la fonction publique, dans toutes les fonctions publiques, celle de l'éducation comme toutes les autres, je serai attentif aux fonctionnaires qui sont aujourd'hui les plus modestes et notamment les fonctionnaires de catégorie C ». Cette mesure permettrait à l'État de réaliser 1,2 milliard d'euros d'économies.

<http://www.acteurspublics.com/2014/02/12/le-blocage-des-salaires-des-fonctionnaires-est-bien-entendu-sur-la-table>

(Source : www.acteurspublics.com du 12/02/2014, Sylvain Henry)

● **Hollande : ses mesures en faveur des start-up**

Le 12/02/14, à San Francisco, **le président Hollande** a annoncé un train de mesures en faveur des start-up : **01)**- Développement du Crowdfunding, (financement participatif), par l'adoption, en mars, d'une ordonnance pour que ce dispositif devienne en France « aussi incitatif qu'aux Etats-Unis ». **M. Hollande** : « Un projet pourra recueillir jusqu'à un million d'euros de prêt sur une plateforme de financement participatif pour la création d'entreprises ». **02)**- Appel au Medef dans le but d'explorer « la "piste" d'offres d'embauche similaires à celles proposées en Californie pour trois ans aux étudiants en fin de cycle ». Ce qui permettrait aux étudiants de « disposer d'une sécurité pour développer leur propre entreprise ». **03)**- Création des "passeports talents", afin que créateurs, innovateurs et entrepreneurs étrangers obtiennent plus facilement un visa français. **M. Hollande** : « Entre 5 000 et 10 000 personnes [par an] ». **04)**- Attirer les talents dans les start-up en aidant à rémunérer au même niveau que les grands groupes. **M. Hollande** : « [Il s'agit] d'améliorer le régime des attributions gratuites d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises ». **05)**- Accueillir en France les géants américains de l'internet. **M. Hollande** : « Nous n'avons peur de rien, pas peur de mettre nos meilleures entreprises dans la Silicon Valley, pas peur non plus d'attirer des talents ou des investisseurs étrangers dans notre pays. Nous devons accepter une émulation favorable à l'emploi dans notre pays, c'est pour ça que j'ai dit à ces grands groupes : venez investir en France, venez créer des emplois, [...] venez aussi soutenir les start-up françaises ». Le président n'a cependant pas évoqué les problèmes d'optimisation fiscale avec ses interlocuteurs, au nombre desquels se trouvait Eric Schmidt (Google), qui viendrait d'écoper d'un redressement d'un milliard d'euros de la part du fisc français. Il a cependant expliqué, plus tard, devant la communauté française de San Francisco : « Il y a aussi des conditions à respecter, des règles fiscales et ces questions devront être réglées à l'échelle européenne ».

[http://www.challenges.fr/high-tech/20140213.CHA0461/hollande-ses-mesures-en-faveur-des-start-up.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140213](http://www.challenges.fr/high-tech/20140213.CHA0461/hollande-ses-mesures-en-faveur-des-start-up.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140213)

(Source : www.challenges.fr du 13/02/2014)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● Les déserts médicaux pris à bras-le-corps

Le 10/02/14, Mme Touraine, ministre des Affaires sociales, a salué « *les résultats concrets* » apportés par la création d'un statut de praticien territorial de médecine générale : 200 professionnels ont fait le choix de s'installer dans des endroits où le manque de médecins se fait sentir en 2013 (Limousin, Picardie...). Ils devraient être 200 de plus en 2014. **L'objectif du gouvernement ?** Diviser par deux le nombre de Français situés à plus de trente minutes d'un service d'urgences, pour le ramener à moins d'un million fin 2014. Pour cela, 650 généralistes ont été formés à prendre en charge les urgences vitales dans les déserts médicaux. De plus, Mme Touraine mise sur le déploiement de 43 hélicoptères dans les centres hospitaliers ruraux.

http://www.directmatin.fr/france/2014-02-11/les-deserts-medicaux-pris-bras-le-corps-656621?elst_newsletter=20140211-13_656621

(Source : www.directmatin.fr du 11/02/2014)

● Le gouvernement lance une petite réforme de la dépendance

Michèle Delaunay, ministre déléguée en charge des Personnes âgées, a annoncé que les aides personnelles à l'autonomie seraient revalorisées en 2015 à hauteur de 375 millions d'euros. Les principales mesures contre la dépendance : 375 millions d'euros pour revaloriser les aides personnelles à l'autonomie (APA), 140 millions d'euros pour les aides techniques, 80 millions de plus pour l'adaptation des logements. Mme Delaunay entend également réguler les assurances dépendance privées et offrir une « *aide au répit* » pour les aidants familiaux, via des congés payés.

<http://www.lefigaro.fr/retraite/2014/02/12/05004-20140212ARTFIG00127-le-gouvernement-lance-une-petite-reforme-de-la-dependance.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 12/02/2014, Guillaume Guichard)

● La taxe d'habitation pourrait prendre en compte les revenus à partir de 2018

A la demande du premier ministre, le Comité des finances locales (CFL), composé de représentants de l'Etat et d'élus locaux, s'est réuni le 11/02/14, pour étudier des pistes de réforme des impôts locaux, et notamment de la taxe d'habitation. **Objectif du gouvernement ?** Revoir le mode de calcul de la taxe, en instaurant notamment une progressivité de la taxe en fonction du niveau des revenus des ménages. Le CFL rendrait ses conclusions au printemps, afin que les premières mesures soient traduites dans le projet de loi de finances 2015. Mais les mesures visant les particuliers n'entreraient en vigueur qu'en 2018, après la prochaine présidentielle. De son côté, le ministère des Finances travaille sur la révision de la « *valeur locative cadastrale* » (VLC) des logements, inchangée depuis 1970. Cette révision pourrait entraîner une forte hausse des impôts locaux. **Le Monde** : « *La taxe d'habitation est calculée selon une série de critères très précis. Par exemple, elle prend en compte le nombre de couloirs, un indicateur censé révéler le niveau de confort d'un logement. C'est pourquoi certaines cités HLM paient davantage d'impôts locaux que des appartements haussmanniens composés de pièces en enfilade. [...] De façon plus générale, les habitants des HLM doivent souvent acquitter une taxe d'habitation supérieure à celle des quartiers pavillonnaires. La réforme à l'étude prévoirait des transferts de fonds des villes les plus riches vers les plus pauvres* ».

http://www.lemonde.fr/immobilier/article/2014/02/11/la-taxe-d-habitation-pourrait-prendre-en-compte-les-revenus_4364465_1306281.html

(Source : www.lemonde.fr du 11/02/2014, Jérôme Porier)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● 23 librairies Chapitre ferment définitivement leurs portes

Le 10/02/14, le tribunal de commerce de Paris a validé de nouvelles offres de reprise des librairies Chapitre. 23 établissements fermeront toutefois leurs portes. Suite à la mise en liquidation judiciaire de Chapitre, 434 emplois ont été perdus, 750 sauvés.

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/23-librairies-chapitre-ferment-definitivement-leurs-portes_428250.html

(Source : www.lepoint.fr du 11/02/2014)

● Fronde des taxis : pourquoi les gouvernements font marche arrière

Le 14/02/14, M. Ayrault, premier ministre, a annoncé le gel des immatriculations des VTC (véhicules de tourisme avec chauffeur) pendant la médiation avec les syndicats. **Le Point** : « *Conscient que le terrain est accidenté, le Premier ministre fait tout pour éviter de braquer la corporation* ».

[http://www.lepoint.fr/politique/fronde-des-taxis-pourquoi-les-gouvernements-font-marche-arriere-14-02-2014-1791815_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20140215](http://www.lepoint.fr/politique/fronde-des-taxis-pourquoi-les-gouvernements-font-marche-arriere-14-02-2014-1791815_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20140215)

(Source : www.lepoint.fr du 14/02/2014, Hugo Domenach)

● La Banque de France rassure sur la solidité du Crédit agricole

Le 12/02/14, **Christian Noyer**, gouverneur de la Banque de France (BdF) s'est exprimé sur BFM Business. **Son objectif ?** Rassurer sur le niveau de fonds propres du Crédit agricole (CA) et des autres banques françaises, en réponse à une étude de l'OCDE du 27/01/14 qui mettait en doute la solidité du CA : « *L'étude qui a été réalisée qui citait le Crédit agricole parmi d'autres est une étude qui est bourrée d'erreurs, qui ne comprend rien à la façon dont les groupes mutualistes sont organisés, qui [...] regardait les fonds propres d'une petite partie avec l'ensemble des crédits de la totalité du groupe. C'était évidemment faux. [...] Il n'y [a] aucun problème avec le Crédit agricole, il n'y a aucun problème avec les banques françaises* ».

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/02/12/la-banque-de-france-rassure-sur-la-solidite-du-credit-agricole_4365331_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 12/02/2014)

● LVMH et BNP Paribas champions des paradis fiscaux dans la catégorie filiales

Le groupe LVMH détient le plus de filiales dans les pays de la liste des paradis fiscaux de l'OCDE, devant BNP Paribas. LVMH justifie dans Challenges sa présence dans ces pays par ses activités commerciales. **La Tribune** : « *Autrement, le groupe évoque par exemple cette situation dans laquelle il avait fait l'acquisition d'une société russe dont les actionnaires avaient insisté pour qu'il rachète leur holding à Chypre* ». Des arguments qui paraissent ne pas convaincre les experts. **Jézabel Couppey-Soubeyran**, économiste de l'Ecole d'économie de Paris : « *Du milieu des années 1990 à la veille de la crise de 2009, leurs impôts ont été multipliés par 1,5 et leurs profits par 10* ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/international/20140213trib000815207/lvmh-et-bnp-paribas-champions-des-paradis-fiscaux-dans-la-categorie-filiales.html>

(Source : www.latribune.fr du 12/02/2014)

● Les magasins de bricolage n'ouvriront (finalement) pas le dimanche

Le 12/02/14, le Conseil d'Etat a suspendu le décret autorisant temporairement les magasins de bricolage à ouvrir le dimanche, estimant qu'il « *existait un doute sérieux sur la légalité* » du décret du 30 décembre autorisant temporairement les établissements de commerce de détail du bricolage à déroger à la règle du repos dominical.

[http://www.lepoint.fr/economie/les-magasins-de-bricolage-n-ouvriront-pas-le-dimanche-12-02-2014-1791024_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20140213](http://www.lepoint.fr/economie/les-magasins-de-bricolage-n-ouvriront-pas-le-dimanche-12-02-2014-1791024_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20140213)

(Source : www.lepoint.fr du 13/02/2014)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Paris. Droit du travail : le "rêve illégal" de NKM

S'exprimant sur son programme numérique pour Paris, dans le cadre de sa campagne électorale, **Mme Kosciusko-Morizet** a fait part d'un « *rêve* », qui ne fera sans doute pas officiellement partie de son programme, dit **Le Point**. **Mme Kosciusko-Morizet** : « *Je rêverais que l'on puisse avoir des zones franches à Paris en matière de droit du travail. Le droit du travail d'aujourd'hui n'est absolument pas adapté à toute une génération d'entreprises, il n'est pas respecté et on ferme les yeux* ». **Le Point** : « *Consciente que son "rêve est illégal à ce stade", elle précise immédiatement qu'elle ne veut pas qu'il n'y ait "pas de droit du travail", mais qu'elle souhaite "que l'on donne un certain nombre de dérogations"* »

à quelques start-up, pour leur "donner le temps de préparer le droit du travail de demain". En ligne de mire, les 35 heures, par exemple... mais pour cela, il "faudrait une loi", conclut-elle ». http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/guerric-poncet/droit-du-travail-nkm-veut-des-zones-franches-pour-les-start-up-parisiennes-11-02-2014-1790508_506.php#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20140211

(Source : www.lepoint.fr du 11/02/2014, Guerric Poncet)

OPINIONS/ VIE POLITIQUE

● Assurance chômage : les réformes décapantes du Medef

Le 12/02/14, le Medef a avancé une série de mesures pour réformer l'assurance chômage « allant de la modulation de l'indemnisation des chômeurs en fonction de la conjoncture à la suppression du régime des intermittents, en passant par la cotisation des contractuels de la fonction publique ». **La modulation de l'indemnisation des chômeurs - Challenges :** « Actuellement, la règle qui prévaut est celle d'un jour indemnisé pour un jour cotisé. Du point de vue du Medef, avec un taux de chômage supérieur ou égal à 12 %, on pourrait passer à 1,2 jour indemnisé pour un jour cotisé. Mais avec un chômage à 9 %, on tomberait à 0,8 jour indemnisé pour un jour cotisé. Le taux de chômage en France est actuellement de 10,5 % ». **Le régime des intermittents du spectacle :** il s'agirait d'aligner ce régime sur le régime général, charge à l'Etat, s'il le juge nécessaire, « au nom de l'intérêt général », d'en assurer le « surcoût du traitement plus favorable des intermittents ». Le Medef souhaite aussi que l'Etat cotise pour les agents contractuels (employés par l'administration, mais sans le statut de fonctionnaires). Enfin, l'organisation patronale veut « ouvrir une concertation avec l'État sur sa participation financière au régime d'assurance chômage, actuellement uniquement financé par les cotisations des salariés et des employeurs du secteur privé ».

<http://www.challenges.fr/emploi/20140212.CHA0351/le-medef-veut-s-attaquer-aux-indemnite-chomage-des-intermittents.html#xtor=EPR-14-Quot10h30-20140213>

(Source : www.challenges.fr du 12/02/14)

● Assurance chômage : Matignon et les syndicats rejettent les propositions du Medef

Les réactions à chaud aux propositions du Medef sur la réforme de l'assurance chômage, ont été extrêmement négatives :

- **M. Ayrault**, premier ministre : « Ce n'est pas en période de chômage que l'on va dégrader les indemnités chômage. [Le patronat joue] les casse-cou ».

- **La CGT** par la voix d'**Eric Aubin**, chargé des négociations pour le syndicat, appelle « les salariés, les précaires, les demandeurs d'emploi, les intérimaires, les intermittents à se préparer à un rapport de force ». La centrale syndicale juge les propositions du Medef « inacceptables ». Concernant les intermittents du spectacle, la CGT-spectacle a appelé à la « riposte ».

- **Véronique Descacq**, négociatrice de la **CFDT**, a fermé la porte à toute négociation sur les intermittents du spectacle, arguant que ce point « ne fait pas partie de la négociation ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140213trib000815219/assurance-chomage-matignon-et-les-syndicats-rejettent-les-propositions-du-medef.html>

(Source : www.latribune.fr du 13/02/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Gérard Cornilleau (OFCE) : "Ceux qui veulent des magasins ouverts le dimanche doivent payer ce service"

Gérard Cornilleau, économiste à l'Ofce (Observatoire français des conjonctures économiques), a accordé un entretien à l'Expansion. **Sujet ?** Le travail le dimanche. Pour **M. Cornilleau**, il faut compenser l'ouverture des magasins le dimanche et la nuit par une majoration des prix sur cette période : « Ouvrir un jour, ou quelques heures, de plus entraîne une compensation salariale et donc une hausse des prix. Ce service rendu n'est pas payé directement [par] les consommateurs qui en profitent. Les clients qui n'ont pas besoin de ce service subventionnent ceux qui le veulent en payant plus cher le reste de la semaine. Une situation anormale d'un point de vue économique. Pour résoudre ce problème, il faut imposer une majoration sur les prix après 21 heures et le dimanche. De fait, les consommateurs peuvent choisir de payer un prix normal à une heure habituelle ou alors de payer plus pour

un nouveau service. Il n'y a plus besoin d'interdiction, c'est la vérité des prix qui parlera. C'est quelque chose qui se fait déjà avec les dépanneurs de proximité et ça ne choque personne ».

- **L'intégralité de l'entretien avec M. Cornilleau, par Rémi Baldy :**

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/ceux-qui-veulent-des-magasins-ouverts-le-dimanche-doivent-payer-ce-service_428354.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 12/02/2014, Rémi Baldy)

● **Hervé Morin : “Revenir aux 39 heures et appliquer la règle du 2 sur 3 dans la fonction publique”**

Hervé Morin, député UDI et ancien ministre de la Défense, a accordé un entretien à Acteurs Publics. **Sujets ?** Provoquer un choc de compétition et réduire la dépense publique. **Les moyens ?** Revenir aux 39 heures et appliquer la règle du 2 sur 3 dans la fonction publique : « L'une des mesures fortes serait le retour aux 39 heures payées 35. Je précise que, dans le secteur privé, cela se ferait bien entendu dans le cadre d'accords au sein des entreprises. C'est donc l'une des mesures à prendre pour un véritable choc de compétitivité pour notre pays et cela permettrait à l'État de récupérer 11 milliards d'euros d'aides aux entreprises. Avec le retour aux 39 heures dans la fonction publique, on pourrait ne pas remplacer 2 fonctionnaires sur 3 partant à la retraite. Augmenter la durée hebdomadaire du travail ferait repartir la croissance et l'emploi et par conséquent améliorerait les recettes de l'État et des organismes sociaux ».

- **L'intégralité de l'entretien avec M. Morin, par Bruno Botella :**

<http://www.acteurspublics.com/2014/02/13/revenir-aux-39-heures-et-appliquer-la-regle-du-2-sur-3-dans-la-fonction-publique>

(Source : www.acteurspublics.fr du 13/02/2014, Bruno Botella)

● **Louis Gallois propose que l'exclusion fasse partie du pacte de responsabilité**

Louis Gallois, ancien patron d'Airbus, d'EADS et de la SNCF, qui préside la FNARS (fédération d'associations de solidarité), s'est exprimé lors d'une visite du centre d'Emmaüs-Défi : « La lutte contre l'exclusion doit être partie prenante du pacte de responsabilité. Aucun individu n'est irrécupérable dès lors qu'on y met de l'énergie. Il faut briser le plafond de verre qui existe entre les associations d'insertion et les entreprises de droit commun. Et, en plus, il y a dans le social des gisements d'emplois à aller chercher. Il faut que les démarches éparses en la matière deviennent des politiques nationales ». Concrètement, M. Gallois travaille à l'élaboration d'un manifeste sur le sujet, manifeste qu'il entend remettre prochainement à M. Sapin, ministre du Travail. **Pierre Gattaz**, président du Medef, semble vouloir aller dans le même sens, en appuyant les initiatives d'Emmaüs Défi qui, en nouant des partenariats avec plusieurs grandes entreprises (SFR, Vinci, Carrefour), a permis la création de 170 emplois pour des personnes longtemps à la rue : « Il faut que nous puissions faire connaître et intensifier ce type de partenariats. Le Medef s'associe à ce grand combat pour la réinsertion, essentiel pour la fierté et l'estime de soi ». Le Medef vient de créer une commission sur le sujet « pour valoriser ces initiatives destinées à rapprocher deux mondes bien trop souvent éloignés : celui de l'action sociale et celui de l'entreprise ». **Charles-Édouard Vincent**, le fondateur d'Emmaüs Défi : « Il faut que les logiques économiques prennent le relais des actions associatives et publiques ». Avec **Eric Pliez**, président du Samu social et directeur de l'association Aurore, il vient de lancer une plateforme sociale, baptisée "Premières heures", pour combattre la grande exclusion.

http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/jerome-cordelier/louis-gallois-propose-que-l-exclusion-fasse-partie-du-pacte-de-responsabilite-14-02-2014-1791840_244.php#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20140215

(Source : www.lepoint.fr du 15/02/2014, Jérôme Cordelier)

[Retour au sommaire](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● **Cour des comptes : le rapport public annuel 2014**

- **Présentation de la Cour des comptes :** « La Cour des comptes rend public, mardi 11 février 2014, son rapport public annuel. Ce rapport se compose de trois tomes. Le premier expose une sélection d'observations et de recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC). Le deuxième traite

des suites données aux recommandations formulées antérieurement. Le troisième retrace les activités de la Cour et des CRTC en 2013 ».

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Le-rapport-public-annuel-2014>

- Pour télécharger les différents textes du rapport :

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2014>

(Source : www.ccomptes.fr du 11/02/2014)

● Rapport de l'Observatoire des inégalités

Les inégalités ne cessent de se creuser en France, comme le constate l'Observatoire des inégalités en s'appuyant sur les données de l'Insee.

http://www.liberation.fr/societe/2014/02/12/les-riches-toujours-plus-riches-et-les-pauvres-toujours-plus-pauvres_979643#end

- Présentation du rapport par l'Observatoire des inégalités :

http://www.inegalites.fr/spip.php?article1728&id_rubrique=171&id_groupe=9&id_mot=130

- L'évolution des inégalités de revenus en France

http://www.inegalites.fr/spip.php?article632&var_mode=calcul

- La mesure des inégalités : qu'est-ce qu'un « décile » ? A quoi ça sert ?

http://www.inegalites.fr/spip.php?page=comprendre_outilspourcomprendre&id_article=703&id_rubrique=65

(Sources : www.liberation.fr du 12/02/2014, Marie Piquemal, www.inegalites.fr)

DERNIERE NOUVELLE

● Versement transport : validation législative des délibérations des syndicats mixtes instituant le versement transport

- **Décision n° 2013-366 QPC du 14 février 2014 du Conseil constitutionnel** : « *Le Conseil constitutionnel a été saisi le 21 novembre 2013, par la Cour de cassation d'une question prioritaire de constitutionnalité posée par la SELARL PJA. [...] L'article 50 de la LFR (loi de finances rectificative) pour 2012 valide les délibérations instituant le versement transport adoptées par les syndicats mixtes, avant le 1^{er} janvier 2008, en tant que leur légalité serait contestée par le moyen tiré de ce que les syndicats mixtes ne sont pas des établissements publics de coopération intercommunale* ». Le Conseil constitutionnel a appuyé sa décision sur 5 points : **01)**- « *Par les lois du 24 décembre 2007 et du 29 décembre 2012, le législateur a entendu mettre un terme à des années de contentieux relatifs aux délibérations des syndicats mixtes instituant le versement transport* ». **02)**- « *En adoptant l'article 50 contesté de la loi du 29 décembre 2012, le législateur a entendu donner un fondement législatif certain aux délibérations des syndicats mixtes ayant institué le versement transport avant le 1^{er} janvier 2008* ». **03)**- « *[Le législateur] a également entendu éviter une multiplication des réclamations fondées sur la malfaçon législative révélée par des arrêts du 20 septembre 2012 de la Cour de cassation, et tendant au remboursement d'impositions déjà versées, et mettre fin au désordre qui s'en est suivi dans la gestion des organismes en cause* ». **04)**- « *Enfin, les dispositions contestées tendent aussi à prévenir les conséquences financières qui auraient résulté de tels remboursements pour certains des syndicats mixtes en cause* ». **05)**- « *L'atteinte portée par les dispositions contestées aux droits des entreprises assujetties au versement transport est justifiée par un motif impérieux d'intérêt général. En outre, le législateur a précisément défini et limité la portée de la validation et expressément réservé les décisions passées en force de chose jugée* ». **La décision** : « *Le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la constitution l'article 50 de la LFR pour 2012. Il a seulement précisé que cette validation ne saurait permettre que soient prononcées des sanctions à l'encontre des personnes assujetties au versement transport en vertu d'une délibération d'un syndicat mixte antérieure au 1^{er} janvier 2008 au titre du recouvrement de cette imposition avant l'entrée en vigueur de cet article 50* ».

- La décision du Conseil constitutionnel dans son intégralité :

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2014/2013-366-qpc/decision-n-2013-366-qpc-du-14-fevrier-2014.140166.html>

[Retour au sommaire](#)

(Source : www.conseil-constitutionnel.fr du 14/02/2014)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :
eric.tessier@urssaf.fr
A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse :
eric.tessier@urssaf.fr

[Retour au sommaire](#)